



UNIL | Université de Lausanne
Service des Ressources Humaines
Château de Dorigny
CH-1015 Lausanne

Informations relatives au pont de fin d'année 2023

En vertu de l'art. 123, le RLPers prévoit qu'un jour de congé supplémentaire s'ajoute aux jours fériés officiels. Pour l'année 2023, ce jour est fixé au mardi 26 décembre 2023.

L'UNIL ralentira en outre sensiblement ses activités du mercredi 27 décembre 2023 au vendredi 29 décembre 2023.

Le temps de travail à compenser entre le 27 et le 29 décembre 2023 correspond à 3 jours, soit 24 heures 54 minutes.

La compensation pourra être faite par :

- déduction sur le droit aux vacances,
- compensation d'heures excédentaires effectuées durant l'année en cours.

Le Service RH est à votre disposition pour toute question relative aux congés de fin d'année.

Lausanne, le 5 janvier 2023

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

